

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20251219-001122025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Publication : 19/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Ville de Revel

EXTRAIT
du registre des délibérations du conseil municipal

Objet : Décision modificative n°2 – budget principal

N° 001.12.2025

Rapporteur :

Martine MARÉCHAL

L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 11 décembre 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 26

Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1^{ère} adjointe, François LUCENA, 2^e adjoint, Annie VEAUTE, 3^e adjointe, Michel FERRET, 4^e adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5^e adjointe, Jérôme GARCIA, 6^e adjoint, Martine MARÉCHAL, 7^e adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8^e adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Brigitte BURSON-BRYER, Christelle FEBVRE, Alain SARTORI, Catherine FÉVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Robert CLÉRON, Caroline MASSON

Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Patricia DUSSENTY

Frédéric GALINIE a donné procuration à Jérôme GARCIA

Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS

Marie ARGENCE a donné procuration à Laurent HOURQUET

Bertrand JAULIN a donné procuration à Marielle GARONZI

Jean-Louis CLAUZEL, Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN,

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

Afin d'ajuster les crédits inscrits au BP 2025, il y a lieu de réaliser une décision modificative selon le détail suivant :

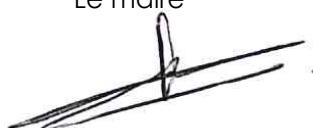
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Chapitre 011 : charges à caractère générale				
article 615221 : entretien et réparations de bâtiments	20 000			
article 615231 : entretien et réparations de voiries	10 000			
article 6234 : réceptions	2 720			
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante			67 000	
article 657365 : subvention au CMS				
Chapitre 68 : dotations aux provisions et dépréciations			4 000	
article 6815 : dotations aux provisions pour risques et charges			450	
article 6817 : dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Chapitre 78 : reprises sur amort., dépréciations et provisions				38 720
article 7815 : reprises provisions pour risques et charges				10
article 7817 : reprises sur dépréciations des actifs circulants				
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 720	71 450	-	38 730
		38 730		38 730
TOTAL GENERAL		38 730		38 730

Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget principal.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Revel, le 18 décembre 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA